Réunion ordinaire du Conseil Municipal

23/09/2026

Présents : M. DECOMBE Emeric, TARRIT Maryse, AMBLARD Patrick, FERREIRA Manuel, GALLOIS-THOMAS Audrey, MOREAU Teddy, BONHOMME Sabrina, BENALI Marie-Hélène, Cyril DE RYCKE

Absent(s) : CIZERON Marc, VERNY Elisabeth

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse

1. **Approbation du PV du conseil du 29/06/2026**

- Décision modificative 1 : Matériel informatique
- Décision modificative 2 : Achat de l'autolaveuse
- Travaux éclairage publique rue de la Challe
- Décision modificative 3 : Travaux éclairage rue de la challe
- Modification du contrat de saisonnier
- Adhésion au service retraite du CDG63
- Révision des conditions de location de la Salle polyvalente pour les particuliers
- Mise en place d'une convention location association

2. **Rémunération des heures complémentaires**

Le CST a émis un avis favorable pour permettre le paiement des heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet.

Ces heures ne seront pas majorées dans la limite de 35 heure hebdomadaire.

3. **Mise en place de la Taxe Habitation sur les Logements Vacants (THLV)**

Nouvelle taxe possible pour encourager la mise sur le marché de nouveaux biens.

Cette taxe se base sur la même valeur que la taxe d'habitation (environ TF/2) et peut pour notre commune monter jusqu'à 50%

Cela concernerait réellement 3 logements sur St Bonnet, les quelques autres logements d'habitation déclarés comme vacants ne le sont pas, ou sont des résidences secondaires. La mise en place de cette taxe permettrait de pousser les propriétaires à déclarer correctement leurs biens, et donc à se mettre en règle.

Il faut voter sa mise en application avant le 1/10/26 pour une mise en place sur 2027.
Le conseil municipal décide d'instaurer cette taxe et de fixer son taux à 30%.

4. **Modification des limites de l'agglomération**

Après discussion en commission d'urbanisme et avec le département, il a été évoqué de modifier l'emplacement du panneau d'entrée d'agglomération côté Chauriat.
Il est proposé d'avancer le panneau jusqu'au limite géographique de la commune afin de prévenir plus tôt l et rentrer dans le village et la zone 30.

Cette modification de limite d'agglomération est adoptée par le conseil municipal. Le département, propriétaire de la RD, fera les travaux nécessaires à réception de la délibération et de l'arrêté correspondant à cette demande.

5. **Plan communal de Sauvegarde**

Le plan communal de sauvegarde (PCS) contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. Même s'il n'est pas obligatoire pour une commune de notre taille, il est d'intérêt général et d'utilité publique de le mettre en œuvre et de l'intégrer au Plan Intercommunal de Billom Communauté, car ce document constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de la gestion des situations de crise à l'échelle intercommunale.

Lorsque le PCS n'est pas obligatoire, il est élaboré à l'initiative du Maire.

Le PCS voté devra être disponible en mairie pour les habitants qui souhaitent le consulter sur place, et disponible en ligne sur le site internet de la commune.

6. Commission habitat Billom Communauté

3 orientations stratégiques	1. Coordonner la production (*de logements*) et l'orienter vers les besoins spécifiques 2. Valoriser le bâti ancien et les centres-bourgs 3. Accompagner les ménages en difficultés de logement
9 actions	1. Poursuite de l'OPAH 2. Aide à l'accession dans l'ancien 3. Accompagnement à l'auto-réhabilitation 4. Sensibilisation et conseil à la qualité architecturale et paysagère 5. Stratégie foncière 6. Partenariat communautaire autour des situations d'urgence 7.Poursuite de la démarche expérimentale en faveur d'un accueil ou habitat pérenne des GDV 8. Groupes de réflexion partenariaux autour des difficultés de logement 9. Pilotage et animation du PLH

N° action	Résultats à 6 ans
ACTIONS 1 – 2 – 3 avec et dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH	- 2 OPAH : 2016/2022 et 2022/2027 - 179 propriétaires occupants aidés - 19 logements locatifs créés - 15 dossiers ont bénéficié de prime de sortie de vacance (dans l'ancien) - 3 ménages accompagnés en auto-réhabilitation - → 6 407 430 € de travaux avec 2 987 349 € de subventions Anah et 597 433 € de Billom Communauté → 436 687 € d'animation Soliha dont 239 839 subventionnés par l'Anah et 196 848 financés par Billom Communauté
ACTIONS 6 – 8 avec OPAH et partenaires	- 53 dossiers dans le cadre de l'habitat indigne dont 2 arrêtés d'insalubrité du Préfet - 79 dossiers de permis de louer sur Billom - 108 logements locatifs sociaux créés (liste non exhaustive) - Des structures pour du logement inclusif portées par des organismes associatifs : 25 places en pension de famille par Habitat et Humanisme et 8 place pour des malades jeunes d'Alzheimer avec Toit Même toutes 2 sur Billom
ACTION 4 – Sensibilisation et conseil à la qualité architecturale et paysagère	- Edition d'un guide illustré du PLUH - Mise en place d'un service de conseils architectural et paysager développé progressivement à l'échelle des 25 communes : 16 conseils délivrés en 3 ans
ACTION 5 : Stratégie foncière	Quasi aucune mise en œuvre
ACTION 7 : poursuite de la démarche des gens du voyage	- 4 projets privés soutenus par Billom Co dans le cadre d'un fonds de concours (Billom, Dallet, Estandeuil, Ecôpole à Pérignat) et régularisation de STECAL - Création d'1 terrain locatif familial public à Vertaizon pour 1 famille - Grosse problématique de disponibilité du foncier pour répondre aux exigences du schéma à l'échéance de novembre 2027

Le conseil municipal approuve les résultats de la commission habitat de Billom Communauté entre 2020 et 2025 et encourage les projets pour les cinq années suivantes.

7. Validation du rapport SBL

Chaque année le SBL doit nous transmettre son rapport d'activité.
2025 a été une année où beaucoup de travaux ont eu lieu notamment sur le renouvellement ou la mise aux normes du réseau.
Notre commune n'a pas été touché par ces travaux.

Le rapport du SBL fait aussi état d'une augmentation du prix de l'eau potable de l'ordre de 0.3%.

Le rapport du SBL est validé par le conseil municipal.

8. Questions diverses

a) Motion de soutien à la Loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants

Les députés porteurs de la loi intégrale, demande aux différents conseils municipaux de France, d'apporter leur soutien à la mise en place de cette loi.
Le conseil de Saint Bonnet est favorable à une telle action.

b) Maintenance incendie

Grace à la mise en place du réseau ADERE auquel nous sommes adhérents depuis le 1e trimestre, nous avons pu effectuer une mise en concurrence entre différents prestataires de service pour la maintenance incendie.
Ainsi, avec notre prestataire actuel nous avons à un coût annuel de minimum 718€ alors qu'avec un nouveau prestataire cette dépense annuel minimale descend à 480€.
Il semble donc non négligeable de changer de prestataire

c) Toiture de l'église

Nous avions voté des demandes de subvention concernant la réfection du toit de l'église en prévision de l'année prochaine.
Nous avons obtenu une autorisation du FIC, hauteur d'intervention encore inconnue.
Nous devons signer le devis avant la fin du mois d'octobre pour pouvoir prétendre à cette subvention.

En début d'année, l'artisan Flores Couvertures nous avait fait un 1e devis à 49 600€ qui nous a permis de déposer nos demandes de subventions. Un 2e avis a été demandé, le montant estimés des travaux était de 76 770€
Il a donc été demandé à Flores de refaire un devis, actualisé que nous pourrions valider et faire réaliser dès le printemps 2027. Son dernier devis est de 59 600€, une augmentation des couts de matériel ne devrait pas être ajouté pour la réalisation des travaux.

Une subvention DETR sera faite pour 2027, et la mise en place de la fondation du patrimoine doit nous aider à financer la réparation de l'édifice complet.

d) Urbanisme

La dernière commission d'urbanisme a eu lieu juste avant le conseil municipal, il y a été décidé d'investir sur le logiciel de cimetière afin de pouvoir le mettre a jour, et enfin entamer une mise en conformité de ce dernier.
Un logiciel cimetière permettra de recenser toutes les personnes inhumées dans notre cimetière, de matérialiser les concessions existantes, et à venir, et mettre en place les procédures de reprises de concessions abandonnées.
Le but principal est de mettre en règle notre cimetière, qui manque d'un ossuaire, d'un terrain commun et d'un règlement.

Ensuite, un investissement sur le RD 81 semble obligatoire quant à la vitesse et au nombre de passage enregistrer sur cette route en début d'année.
Des devis afin de rajouter de la signalisation au sol (thermocollage, et bande blanche) ainsi que de nouveaux panneaux de signalisation ont été effectué et son en cours de négociation. Il est espéré pouvoir rendre cette route plus tranquille d'ici la fin de l'année 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire — **La secrétaire de séance**

Emeric DECOMBE — Maryse TARRIT